



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

AVIS COMMUNAL **FAC 22 août 2025**

Incivilités - chiens

Nous souhaitons rappeler à l'ensemble de la population que, pour garantir la sécurité et la bonne cohabitation de tous, **les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire communal.**

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, afin de préserver la propreté de nos espaces publics et des rues du village, **les déjections canines doivent être ramassées et déposées dans les poubelles spéciales « robidog » mises à disposition.** Des distributeurs de sachets sont également disponibles à divers endroits de la commune.

Nous comptons sur votre sens civique et votre collaboration pour que notre commune reste un lieu agréable et accueillant pour chacun.

Le Conseil communal

Sonvilier, 22 août 2025

